Cour d'appel fédérale-Suite

Causes

Conseil canadien des relations de travail. 5:19

Immigration, 6:24

Relations de travail, 6:13

Statistiques, 5:28-9

Charge de travail, 5:28; 6:23

Cour de première et de dernière instances, 2:20

Division de première instance, compétence, comparaison, 7:19

Voir aussi Contrôle judiciaire—Droit constitutionnel, causes; Cour fédérale, responsabilité de l'État, Cour suprême et autres lois en conséquence, Lois (modification), projet de loi C-38—Contrôle judiciaire

## Cour fédérale

Abolition, 1:13-4

Association du Barreau canadien, comité spécial, 6:4-6

Composition, représentation régionale, 1:20

Connaissances spécialisées, 1:14; 5:12, 15; 6:6

Cours supérieures provinciales, fusion

Commission de réforme du droit, étude, 1:13

Procureur général de la Colombie-Britannique, position, 1:13, 17; 6:5

Juges, expertise, 2:20, 25; 4:21; 5:11

Rôle, importance, justification, 1:12-4

Voir aussi Contrôle judiciaire; Cour fédérale, responsabilité de l'État, Cour suprême et autres lois en conséquence, Lois (modification), projet de loi C-38—Expropriation

Cour fédérale, Loi. Voir Cour fédérale, responsabilité de l'État, Cour suprême et autres lois en conséquence, Lois (modification), projet de loi C-38

Cour fédérale, responsabilité de l'État, Cour suprême et autres lois en conséquence, Lois (modification), projet de loi C-38. Ministre de la Justice

Actes contractuels et délictuels, disposition, 1:14-5; 4:12; 6:6-7, 15, 18; 7:10

Responsabilité de l'État, 8:13-4

Alliance de la Fonction publique du Canada, recommandations, 2:9

Amirauté, brevets, marques de commerce et droits d'auteur, dispositions, 6:12, 15

Appels

Motifs, 1:4-5, 7, 17, 24; 2:7; 3:13, 27; 4:5-6, 22; 5:15

Agissements contraires à la loi, 2:6-7, 9, 18; 5:18

Comparaison avec ceux de la Loi ontarienne, 4:13

Elargissement, 3:12-3, 28

Erreurs de fait, 4:13-4, 19

Motion interlocutoire, 7:8

Non respect de toute procédure, 2:14-5

Preuves frauduleuses ou trompeuses, 2:6-7, 17; 7:12

Vexatoires ou futiles, 4:7, 15-6, 18-9, 21-3; 7:27-8

Vice de forme, 2:14-5; 4:19

Réglementation, comité, 1:17; 6:11

Art. 1, 7:7, adopté, 8; examen, reprise, consentement unanime, adopté, 8:34

Am. (Thacker) adoptés, 7:8; 8:34

Art. 2 adopté, 7:8

Am. (Nicholson) adopté, 7:8

Art. 3 et 4, 7:8-11, adoptés, 11

Cour fédérale, responsabilité de l'État ... - Suite

Art. 5, 7:11-4, adopté, 14

Am. (Nicholson) adoptés, 7:11-4

Am. (Robinson) adopté, 7:11

Art. 6 adopté, 7:14

Art. 7, 7:14-5, adopté. 15

Art. 8, 7:15-20, réservé, 20; 8:34-40, adopté, 40

Am. (Nicholson), 8:34-5, adopté, 35

Am. (Robinson), 8:35-9, rejeté, 39

Art. 9, 7:20-7, réservé, 27; examen, reprise, consentement unanime, adopté, 8:34

Am. (Nicholson) adopté, 8:34

Am. (Robinson), 7:21

Art. 10 adopté, 7:27

Art. 11 et 12, 7:27-8, adoptés, 28

Art. 13 à 18, 7:28-9, adoptés, 29

Art. 19, 7:29-32, adopté, 32

Am. (Nicholson) adopté, 7:29

Art. 20 à 22, 8:13-4, adoptés, 14

Art. 23, 8:14-7, adopté, 17

Art. 24 à 27 adoptés, 8:18

Art. 28, 8:18-20, adopté sur division, 20

Am. (Robinson) rejeté, 8:20

Art. 29 et 30 adoptés, 8:20

Art. 31, 8:20-31, adopté, 31

Am. (Nicholson), adoptés, 8:30-1

Am. (Robinson), 8:20-6, adopté, 26

Am. (Robinson), adoptés, 8:29-30

Am. (Robinson), retiré, 8:30

Art. 32 à 40 adoptés, 8:31

Art. 41 adopté, 8:31

Am. (Nicholson) adopté, 8:31

Art. 42 à 54 adoptés, 8:31

Art. 55 adopté, 8:31

Am. (Nicholson) adopté, 8:31

Art. 56 et 57, 8:31-3, adoptés, 33

Art. 58 rejeté, 8:33

Art. 59 à 64 adoptés, 8:33

Art. 65 à 80 adoptés, 8:33

Association canadienne du contrôle du trafic aérien et autres syndicats de fonctionnaires, recommandations, 5:23

Association du Barreau canadien

Mémoire, rédaction, 6:12-3

Recommandations, 1:13; 6:6-12, 20-1; 7:10, 15-6, 18, 20, 24-5, 28; 8:39

Central Ontario Industrial Relations Institute, consultations, 3:11

Commission de réforme du droit, recommandations, 4:7, 18; 5:29; 6:8; 8:39

Congrès du travail du Canada, recommandations, 2:7

Conseil canadien des relations de travail, recommandations, 5:5

Contrats avec l'État, non-exécution, clauses de pénalité, tribunaux, rôle, etc., 8:21-6

Contrôle judiciaire

Cour d'appel fédérale

Causes exceptionnelles, décisions d'une catégorie limitée, 1:16, 19; 4:16, 21; 5:29; 6:10